

LA CÉGÈTE

SPECIAL

10 novembre 2015

Élections aux 3 conseils centraux



<http://www.cgt-universite-de-provence.fr/>

LE SYNDICAT CGT DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

la
cgt
FERC
SUP

ÉLECTIONS MODE D'EMPLOI

Date des scrutins

Personnel : mardi 10 novembre

Quelles instances ?

CA : Conseil d'administration

CFVU : Commission de la formation et de la vie universitaire

CR : Commission de la recherche

Qui vote ?

Le personnel de l'université

Le personnel des EPST (Cnrs, Inserm, Inra...) affecté dans des unités mixtes en rattachement principal à l'université

ANT : les agents non titulaires en fonction pour une durée minimum de 10 mois, au moins à mi-temps, sauf les agents en congé non rémunéré (raison personnelle ou familiale)

Titulaires : les agents titulaires de l'université ou des EPST en position d'activité, les agents détachés ou mis à disposition de l'établissement, sauf les agents en congé longue durée

ATTENTION, il faut se présenter au bureau de vote avec une pièce d'identité.

Listes électorales

Dans les cas précédents, votre inscription est automatique dans les listes électorales. Vérifiez sur : <http://elections.univ-amu.fr>, qui vous informe aussi sur votre bureau de vote.

Dans les cas suivants, votre inscription n'est pas automatique, vous devez en faire la demande au plus tard le mercredi 4 novembre :

- personnel concourant à la formation pratique des étudiants de 2e et 3e cycle d'études médicales
- auditeurs inscrits
- personnel de recherche contractuel, exerçant des fonctions d'enseignement ou de recherche sous réserve d'une activité d'enseignement d'au moins 1/3 de l'obligation de référence
- personnel enseignant non titulaire en fonction avec une activité d'enseignement d'au moins 1/3 de l'obligation de référence

Comment voter ?

Il n'est pas possible de voter par correspondance.

Vote à l'urne

- dans le bureau de vote correspondant à votre affectation
- avec votre carte professionnelle ou une pièce d'identité

Il n'est pas possible de changer de bureau de vote pour convenance personnelle.

Vote par procuration

- la personne qui va voter pour vous doit appartenir au même bureau de vote, au même collège (et au même secteur le cas échéant)
- elle doit présenter l'original du formulaire de procuration complété et signé par vous (disponible sur <http://elections.univ-amu.fr>)
- elle doit présenter une photocopie de votre pièce d'identité avec photo et en cours de validité (carte d'identité, passeport, permis de conduire...)
- elle doit présenter sa carte professionnelle ou une pièce d'identité
- elle ne peut porter que 2 procurations au maximum (en plus de son vote)

Les scrutins

➤ Conseil d'administration : 3 collèges

- Collège A, professeurs et assimilés (directeurs de recherche...) : 8 sièges à pourvoir
- Collège B, maîtres de conférences et assimilés : 8 sièges à pourvoir
- Collège C, personnel ITA ou Biatss : 6 sièges à pourvoir

➤ Commission de la recherche : 6 collèges

- Collège A, professeurs et assimilés (directeurs de recherche...) : 14 sièges répartis dans 6 secteurs
- Collège B, maîtres de conférences et assimilés : 6 sièges (1 par secteur)
- Collège C, tout personnel titulaire d'une habilitation à diriger des recherches (HDR) : 6 sièges (1 par secteur)
- Collège D, tout personnel titulaire d'un doctorat (sauf d'exercice) : 2 sièges
- Collège E, personnel catégorie B et A (ITA ou Biatss) : 2 sièges
- Collège F, personnel catégorie C (ITA ou Biatss) : 1 siège

➤ Commission de la formation et de la vie universitaire : 3 collèges

- Collège A, professeurs et assimilés (directeurs de recherche...) : 8 sièges à pourvoir (2 par secteur de formation)
- Collège B, maîtres de conférences et assimilés : 8 sièges à pourvoir (2 par secteur de formation)
- Collège C, personnel ITA ou Biatss : 4 sièges à pourvoir

Une adresse mail est disponible : electionsconseilscentraux@univ-amu.fr



PROFESSION DE FOI

La CGT (FERC Sup - SNTRS) et SUD Éducation

Les personnels et les usagers de l'université d'Aix-Marseille doivent voter le mardi 10 novembre 2015 pour élire leurs représentant-e-s qui siégeront au sein du conseil d'administration (CA), de la commission de la recherche (CR) et de la commission de la formation et de la vie universitaire (CEVU) de l'université d'Aix-Marseille.

Ces élections renouvellent les instances de l'université, créée en 2012 par la fusion des 3 universités.

Les trois conseils d'université doivent être une caisse de résonance pour nos revendications CGT et non des simples chambres d'enregistrement de la casse du service public d'enseignement supérieur. Il s'agit d'y défendre un service public de qualité, d'affirmer que l'enseignement supérieur et la recherche relèvent de la compétence de l'État, de défendre la situation et les conditions de travail des personnels titulaires ou contractuels et ce en pleine connaissance des débats et actions sur l'ensemble du territoire.

Notre rôle reste la défense des personnels quels que soient l'organisation et le fonctionnement de l'établissement.

Il n'est pas question de voter un budget de pénurie, d'accepter la suppression de postes ou de négocier une hausse des primes en lieu et place de la hausse du point d'indice et d'une revalorisation des carrières que nous refuse le gouvernement. Il ne s'agit pas non plus de laisser négocier à la marge sur les multiples créations de formations à la solde du patronat qui favorisent la casse du cadre national des diplômés au prétexte d'une meilleure insertion des diplômés dans le bassin local d'emploi.

Notre activité syndicale au sein de ces conseils n'est pas d'accompagner à l'optimisation de la gestion financière, de la gestion prévisionnelle des ressources humaines, de l'amélioration du pilotage, de la masse salariale, mais de défendre le service public, à travers son personnel, contractuel et titulaire.

VOTER CGT et SUD Éducation C'EST VOTER POUR DES ÉLU·E·S

- Qui continuent de revendiquer l'abrogation de la LRU-Fioraso (il importe en attendant de faire en sorte que les dispositions nocives et irréversibles ne s'appliquent pas)
- Qui veulent mettre la personne au coeur du travail, plutôt que de ne parler que de masse budgétaire
- Qui luttent pour l'égalité professionnelle femme-homme
- Qui exigent la démocratie et la transparence à tous les niveaux de l'université
- Qui font de la lutte contre la précarité une priorité
- Qui dénoncent l'individualisation des parcours
- Qui se battent pour le maintien de l'équilibre entre sciences fondamentales, lettres, sciences humaines et sciences appliquées par le développement de formations de qualité appuyées sur une recherche liée à l'évolution des réalités sociales et à l'essor des sciences et des nouvelles technologies
- Qui défendent le cadre national des diplômés et s'opposent à l'augmentation des droits d'inscription
- Ceci ne peut se faire qu'à travers un réel service public d'enseignement supérieur et de recherche avec des personnels statutaires

Votez pour notre liste le 10 novembre

Le nombre de nos élu-e-s déterminera notre capacité à peser dans la politique générale de l'établissement et la défense de l'ensemble des personnels

Nos candidat-e-s

Le Conseil d'Administration

Collège B

1. Edith GALY-MARIE
2. Jean-Claude VALIENTE
3. Françoise ASTIER
4. Christophe DEMARQUE
5. Corine EYRAUD
6. Mathieu BRUNET
7. Estelle VARIOT
8. Jean-François MAUFREY

Collège C

1. Isabelle DE SAINTE-MARIE
2. Philippe BLANC
3. Sylvie-Alexandra CARRE
4. Rémi SACCAGE
5. Caroline BRULEFERT
6. André MADONNA

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Collège C

1. Nadine PENNEC
2. Thierry PEREZ
3. Dominique BONTEMPI
4. Belkacem BENFAKHET

La Commission de la Recherche

Collège C

1. Kacem ELHADI

Collège E

1. Bruno POUVELLE
2. FANNY PRA

Collège F

1. Eric DELLA MONICA

JE VOTE et FAIS VOTER

